Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au niveau sonore aux oreilles des conducteurs de tracteurs agricoles ou forestiers à roues» (Version codifiée)

COM(2007) 588 final — 2007/0205 (COD)

(2008/C 120/03)

Le 24 octobre 2007, le Conseil de l'Union européenne a décidé, conformément à l'article 95 du traité instituant la Communauté européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la:

«Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au niveau sonore aux oreilles des conducteurs de tracteurs agricoles ou forestiers à roues» (Version codifiée).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 440e session plénière des 12 et 13 décembre 2007 (séance du 12 décembre 2007), a décidé par 135 voix pour et 2 abstentions de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 12 décembre 2007.

Le Président
du Comité économique et social européen
Dimitris DIMITRIADIS

Avis du Comité économique et social européen sur le «Livre vert sur les instruments fondés sur le marché en faveur de l'environnement et des objectifs politiques connexes»

COM(2007) 140 final — SEC(2007) 388

(2008/C 120/04)

Le 28 mars 2007, la Commission européenne a décidé, conformément à l'article 262 du traité instituant la Communauté européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur le:

«Livre vert sur les instruments fondés sur le marché en faveur de l'environnement et des objectifs politiques connexes».

La section spécialisée «Agriculture, développement rural, environnement», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 31 octobre 2007 (rapporteur: M. RIBBE).

Lors de sa 440e session plénière des 12 et 13 décembre 2007 (séance du 13 décembre 2007), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 48 voix pour et 1 abstention.

1. **Synthèse**

1.1 Le CESE prend acte que la Commission européenne a publié, avec un retard très conséquent, le livre vert sur l'utilisation environnementale d'instruments fondés sur le marché.

1.2 Il approuve les présentations portant sur les effets fiscaux et environnementaux que peuvent produire les divers instruments fondés sur le marché (tels que les impôts, les droits, les taxes, les subventions, les droits et les certificats d'émission, etc.).

1.3 Le CESE constate que les instruments fondés sur le marché font depuis longtemps partie intégrante de l'action politique. L'objectif n'est plus dès lors de déterminer «si» ces instruments doivent être utilisés, mais d'indiquer «comment» ils doivent l'être.

1.4 Comme le fait remarquer à juste titre la Commission, si les instruments fondés sur le marché offrent la possibilité de parvenir à des solutions rentables en matière de protection de l'environnement, elles ne sont pas pour autant la panacée. Aussi, le débat politique (tout comme le livre vert) devrait porter sur le lien et l'interaction existant, par exemple, entre les obligations et les interdictions, la réglementation et les instruments fondés sur le marché (tels que la fiscalité, les mesures incitatives, les subventions ciblées et les échanges de droits d'émission). Or, le livre vert de la Commission n'oriente pas assez la réflexion vers ces questions et le CESE le déplore.